

5 juin 2018

Réponse au Conseil administratif à la motion du 9 mai 2012 de M^{mes} Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Casares, Vera Figurek, MM. Alexandre Wisard et Stefan Kristensen: «Des potagers urbains (plantages) pour faire fleurir les fruits et légumes, mais aussi le lien social».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le succès rencontré par l’agriculture urbaine à travers le monde (Montréal, Tokyo, New York, etc.) et en Suisse (Lausanne, Zurich, Berne, etc.), ainsi que par l’expérience des jardins collectifs au parc Beaulieu en ville de Genève;
- que l’encouragement à la création de plantages urbains a été retenu comme objectif du plan directeur cantonal 2030;
- le potentiel d’espaces que représentent de nombreuses toitures d’immeubles de la Ville ainsi que de nombreux squares et certains préaux d’école, tout comme certains parcs de la ville;
- la volonté de la Ville de Genève d’encourager les mesures pour favoriser la biodiversité sur son territoire (PDcom 2020) en promouvant notamment la culture de jardins par le développement d’opérations de type participatif associant les habitants;
- la volonté de la Ville de Genève de développer des événements favorisant l’intégration et la cohésion sociale (PDcom 2020),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer des potagers urbains partout où cela est possible (prioritairement sur les pelouses stériles bordant les immeubles) et cela en collaboration avec les propriétaires immobiliers, les habitants des quartiers concernés, les écoles et les associations intéressées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève est déjà active depuis plusieurs années en matière de potagers urbains. D’abord pilotée par le Service social, la coordination est depuis 2017 assurée par le Service Agenda 21 – Ville durable. Les potagers urbains sont un des axes du volet «agriculture urbaine» au sein du programme «Nourrir la ville». Une page y est consacrée sur le site web de la Ville, avec quelques conseils de base pour rejoindre ou lancer un nouveau potager urbain.

Un bilan a été récemment réalisé par le Service Agenda 21, avec la collaboration des différents services municipaux concernés (Service des espaces verts (SEVE), Antennes sociales de proximité (ASP) et Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)). Il fait état de près de 40 initiatives de potagers urbains actifs sur le territoire municipal. Cet inventaire ne recense que les potagers publics ayant réclamé une intervention de la Ville de Genève et ne comprend donc pas d'éventuels jardins privés. Ces quelque 40 projets, qui présentent des typologies très différentes (de quelques bacs à des surfaces de plus de 1000 m² en pleine terre), sont renseignés en détail dans un inventaire. A la demande du Service Agenda 21, ils ont également été cartographiés sur le site web de l'association Genève Cultive, un réseau qui a pour objectif de créer des synergies entre les potagers urbains et d'autres expériences d'agriculture urbaine.

D'autres services municipaux sont régulièrement impliqués: le SEVE est amené à se prononcer sur la faisabilité de nouvelles implantations ou à fournir des appuis techniques; le Service social, par le biais des ASP, accompagne certaines initiatives dans les quartiers; le ECO coordonne les potagers scolaires; et la Gérance immobilière municipale (GIM) peut être sollicitée pour autoriser des plantages dans le périmètre de ses immeubles. Ainsi, la mise en place d'un potager urbain nécessite généralement la coordination de plusieurs services en parallèle.

Les lieux d'implantations sont généralement des parcs, squares, cours d'écoles, friches urbaines ou encore des terrasses; seuls quelques rares projets de culture s'installent sur des toits, généralement préférés pour une végétalisation extensive. Sur ce dernier point, mentionnons que l'association Terrasses sans frontières, soutenue par la Ville, effectue depuis deux ans un intéressant travail de réflexion et d'expérimentation.

Actuellement, bien que la Ville de Genève ait à quelques reprises proposé des surfaces de culture, elle agit bien davantage comme facilitatrice en répondant aux sollicitations de la population qui identifie elle-même les terrains. En d'autres termes, un rôle réactif plus que proactif.

Au vu de la demande croissante de la population pour cultiver en ville, les services municipaux continueront à faciliter les démarches des citoyen-e-s. Le Conseil administratif veillera à renforcer la coordination des services répondants, dans le but de rendre leurs processus de décisions plus efficaces et d'améliorer leur capacité d'anticipation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno